

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018**Point 3.1.10 de l'ordre du jour****Crédit pour la déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire****1. Introduction**

La Ville de Bulle a acquis la propriété de la Tioleire en 1992 avec pour projet d'y implanter le futur Centre sportif régional. Ce domaine, d'une surface de 58 154 m², comprend une habitation individuelle, une grange avec écurie, un poulailler, une porcherie et une fosse à lisier.

En 2012, le Conseil communal projetait de vendre la ferme et soumettait une demande à l'autorité foncière cantonale, laquelle préavisait favorablement le morcellement du domaine ainsi que le désassujettissement des bâtiments. Soucieux de l'avenir du manège de Bulle sur le site de Bouleyres, le Conseil communal décidait de conserver la ferme en prévision d'une éventuelle délocalisation. Présenté au Conseil général en mars 2013, le résultat du mandat d'études parallèles (MEP) Bouleyres – Auguste-Majeux – Tioleire proposait le déplacement du centre équestre sur le site de la Tioleire.

Depuis 2013, la possibilité d'implanter le Centre sportif régional sur le site de la Tioleire a été définitivement écartée au profit du site de la Ronclina. Lors de sa séance du 18 mai 2015, le Conseil général transmettait un postulat au Conseil communal demandant la création d'un parc agricole urbain dans la plaine de la Tioleire afin de mettre en valeur les zones agricoles existantes et en y ajoutant d'autres objectifs comme l'accueil au public et la promotion de la biodiversité. En conséquence, le Conseil communal a examiné ce projet et a décidé de poursuivre les démarches nécessaires pour défendre la concrétisation du parc agro-urbain en zone agricole.

Les dernières discussions, notamment avec l'Association « La Tioleire », ont consolidé la détermination du Conseil communal à maintenir le site en zone agricole et à autoriser le développement du projet de parc agricole avec la plantation d'arbres.

Toutefois, les bâtiments sont vétustes et l'investissement pour entreprendre des travaux de rénovation est considérable. La sécurité autour des bâtiments doit être maintenue tant que ceux-ci ne sont pas rénovés. Le Conseil communal estime que la situation ne permet pas de conserver ces bâtiments en l'état et propose leur déconstruction pour rendre ce site à la nature.

Cette déconstruction ne péjore en rien la possibilité future de l'implantation d'une structure agricole pédagogique. En effet, une modification de la zone devra de toute façon être faite, dans la mesure où seules des activités purement agricoles sont autorisées dans l'affectation d'aujourd'hui.

2. Travaux

La déconstruction des trois bâtiments et de la fosse à lisier nécessite une analyse des matériaux avant travaux et le dépôt d'un dossier de mise à l'enquête publique. Des ingénieurs spécialisés seront mandatés pour effectuer ces investigations et préparer les dossiers nécessaires aux procédures. Les entreprises entreprendront les travaux de démolition avec l'évacuation des matériaux dans les décharges appropriées.

Le site sera réaménagé avec de la terre végétale et ensemencé pour permettre l'exploitation du domaine.

3. Investissement

Sur la base de ces éléments, la Ville a pu évaluer le coût des travaux pour l'ensemble des CFC (codes des frais de construction). Seules les investigations pour le diagnostic amiante et les éventuels travaux d'assainissement liés ne sont pas compris dans le montant de ce crédit.

- Travaux de déconstruction	Fr. 220 000.00
- Etudes et divers	Fr. <u>30 000.00</u>
Total	Fr. 250 000.00

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 250 000.00 pour la déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire.

Financement : par emprunt de Fr. 250 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 20 % par année, dès 2020

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand